

Taux de cotisations

Valable dès le 01.01.2024

Prévoyance professionnelle pour salariés (LPP)

Salaire assuré Egal au salaire effectif réalisé, limité à CHF 882'000 par an

<u>Salaire</u> (CHF)	<u>Classe d'âge</u>	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>
Jusqu'à 882'000	18 – 65 ans	8.00 %	7.00 %	15.00 %

Assurance accidents (LAA – LAAC)

Salaire assuré Egal au salaire effectif réalisé, limité à CHF 250'000 par an

Taux CCT – Employeur signataire de la Convention Collective de Travail (CCT) conclue entre l'Union des Théâtres Romands (UTR) et le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS)

<u>Salaire</u> (CHF)	Activité hebdomadaire supérieure à 8 heures *			Activité hebdomadaire inférieure à 8 heures *		
	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>
Jusqu'à 148'200	0.96 %	0.96 %	1.92 %	0.53 %	0.53 %	1.06 %
de 148'200 à 250'000	0.30 %	0.30 %	0.60 %			

Taux standard – Employeur non- signataire de la Convention Collective de Travail (CCT)

<u>Salaire</u> (CHF)	Activité hebdomadaire supérieure à 8 heures *			Activité hebdomadaire inférieure à 8 heures *		
	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>
Jusqu'à 148'200	0.80 %	1.12 %**	1.92 %	0.80 %	0.26 %	1.06 %
de 148'200 à 250'000	0.30 %	0.30 %	0.60 %			

* De manière simplifiée, pour définir si un collaborateur est à annoncer avec une durée d'activité inférieure ou supérieure à 8 heures par semaine, l'employeur déterminera la moyenne des heures de travail hebdomadaires durant un mois. En cas d'activité pour une durée limitée et inférieure à un mois, l'employeur effectuera la moyenne des durées hebdomadaires. La définition exacte des plus ou moins 8 heures par semaine est [disponible sur le site de l'Association suisse d'assurances](#).

** Part de cotisation affectée à la couverture des accidents non-professionnels : 0.863 %

Assurance perte de gain en cas de maladie (AMPG)

Salaire assuré Egal au salaire effectif réalisé, limité à CHF 250'000 par an

<u>Salaire</u> (CHF)	Avec contrat LAA - LAAC auprès de la Fondation Comoedia			Sans contrat LAA - LAAC auprès de la Fondation Comoedia		
	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>	<u>Employeur</u>	<u>Salarié</u>	<u>Total</u>
Jusqu'à 250'000	1.04 %	1.04 %	2.08 %	1.17 %	1.17 %	2.34 %